RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Martinique

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES 2022

Pour la mise en œuvre d'un dispositif d'astreinte mutualisée d'IDE de nuit en EHPAD

Clôture de l'appel à candidatures : 28 octobre 2022, 12 h 00

Siège
Centre d'Affaires « AGORA »
CS 80656
97263 FORT DE FRANCE CEDEX
Tél : 05.96.39.42

1. Objet de l'appel à candidatures :

Afin d'améliorer la qualité et la sécurité de la prise en charge des résidents la nuit en EHPAD, conformément aux objectifs visés au 2.2.4 de l'instruction interministérielle n° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/DESMS/2022/108 du 12 avril 2022, l'Agence régionale de santé Martinique souhaite poursuivre et développer, au sein de l'ensemble des EHPAD de la région, le dispositif d'astreinte mutualisée d'IDE de nuit à travers le lancement du présent appel à candidatures.

2. Qualité et adresse de l'autorité compétente :

Monsieur le Directeur général
De l'Agence Régionale de Santé Martinique
Centre d'Affaires « AGORA »
ZAC de l'Etang Z'abricot-Pointe des Grives
CS 80656
97263 FORT DE France CEDEX

3. Pré-requis

Pour répondre à cet appel à candidatures, les promoteurs doivent répondre aux critères suivants :

- chaque projet est composé d'au moins 3 à 5 établissements de plusieurs gestionnaires et doit permettre la prise en charge des résidents ;
- chaque projet doit s'appuyer sur une réelle dynamique de coopération et de mutualisation organisée entre établissements d'un même territoire ;
- le périmètre géographique de chacun des projets doit pouvoir permettre un accès très rapide de l'IDE à la structure ;
- une convention avec les autres partenaires.

4. Territoires

L'appel à candidatures est lancé sur le territoire Nord de la Martinique.

5. Cahier des charges

Le dossier de candidature devra être conforme aux termes du cahier des charges de l'appel à candidatures ci-joint.

L'Appel à candidatures sera téléchargeable sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé à l'adresse :

https://www.martinique.ars.sante.fr

6. Pièces justificatives exigibles et modalités de dépôt de candidature et de sélection

6.1. Pièces justificatives exigibles

Le dossier de candidature devra comporter a minima :

- présentation du porteur du projet et des EHPAD participants : nombre d'EHPAD, nom, gestionnaire ; statut juridique, nombre de places installées, distance entre établissements, astreinte déjà effective ou non... ;
- description du projet : objectifs, modalités d'organisation envisagée de la mutualisation (mise en place d'un COPIL, composition de l'équipe d'astreinte, outils mis en place, modalités de communication en interne et externe, répartition prévisionnelle entre les EHPAD...), formalisation des liens entre établissements (convention de partenariat) ;
- budget prévisionnel et montage financier entre les EHPAD ;
- l'engagement de la remontée des indicateurs annuellement.

6.2. Modalités de dépôt de candidature et de sélection

Les dossiers de candidature seront adressés :
En 2 exemplaires :

- En **recommandé avec accusé de réception** à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé de Martinique Centre d'Affaires « AGORA »
ZAC de l'Etang Z'abricot – Point des
Grives
CS 80656
97263 FORT DE FRANCE

- **Par la voie électronique sur la boite aux lettres (BAL) :**
  ars-martinique-offre-medico-sociale@ars.sante.fr

La date butoir de réception des dossiers est fixée au : 28 octobre 2022 à 12 h

7. Instruction et décision

Les dossiers parvenus après la date limite de dépôt ne seront pas recevables.

Un comité de sélection interne à l'ARS Martinique procédera à l'examen des dossiers et sélectionnera les projets au regard de leur qualité, de leur opérationnalité et de leur coût.

Une décision du directeur général de l'agence régionale de santé portant autorisation ou refus d'accompagnement sera notifiée individuellement aux candidats au **mois de novembre 2022**.

8. Publication et modalités de consultation du présent avis

L'avis d'appel à candidatures sera publié sur le site internet de l'ARS Martinique.

9. Calendrier

- **Date butoir de dépôt des dossiers de candidatures à l'ARS : 28 octobre 2022 à 12h00**
- **Date butoir de notification : novembre 2022**
- **Date prévisionnelle de début de mise en œuvre du projet : novembre 2022**

A Fort-de-France, le 15 SEP. 2022

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé

Docteur Jérôme VIGUIER